

Le fait du jour → Auvergne

Armistice

Demain jeudi, la France célèbre le 92^e anniversaire de l'Armistice du 11 novembre 1918 qui marque la fin de la Première Guerre mondiale (1914-1918).

Un chiffre

60 en millions, le nombre de soldats qui ont pris part à la guerre de 14-18. Le conflit a fait environ dix millions de morts et vingt millions d'invalides.

Exécution

Les historiens estiment entre 600 et 700 le nombre de soldats français fusillés pour l'exemple. C'est moins que l'Italie (750) mais davantage que l'Allemagne (40).

PREMIÈRE GUERRE MONDIALE ■ Un enfant de Vallon-en-Sully (Allier) fusillé pour l'exemple le 4 décembre 1914

Jean Quinault, la jeunesse sacrifiée

Jean Quinault n'est pas tombé sous les balles allemandes. Il a été fusillé pour l'exemple, le 4 décembre 1914, à Vingré, dans l'Aisne. Sa famille entretient sa mémoire.

Fabrice Redon

Désertion, passage à l'ennemi, mutilations volontaires, recul pendant l'assaut, délit de lâcheté... Durant la Première Guerre mondiale, les motifs ne manquaient pas pour envoyer des soldats français au poteau d'exécution.

Ils sont entre 600 et 700, selon les sources. Tous « fusillés pour l'exemple ». Jean Quinault, enfant de Vallon-en-Sully (Allier), est l'un d'eux. Accusé d'avoir abandonné son poste. Condamné par... tirage au sort. Tombé à Vingré, petite bourgade de l'Aisne, sous les balles de ses camarades d'infortune. Le 4 décembre 1914.

Jean Quinault avait 28 ans, il s'était marié avant de partir pour la guerre. Ses deux frères, Lucien et Victor, en sont revenus. Pas lui. Le malheureux n'a



MÉMOIRE. Lucienne et Louis Quinault conservent précieusement toutes les informations relatives à Jean.

pas eu de descendance même si certains écrits disent le contraire. « Tout ça, ce sont des bobards », affirme Louis Quinault, 83 ans.

Louis, fils de Lucien, est le ne-

veu de Jean Quinault. Quatre nièces, les filles de Victor, habitent également dans l'Allier. Tous perpétuent la mémoire de Jean en entretenant sa tombe et en collectant toutes les informations relatives « aux martyrs de Vingré ». Ici un roman d'Ernest Montusès « Les cimes », là un mémoire de maîtrise en histoire contemporaine d'une jeune étudiante.

« Ce sont des bobards »

Adolescent, Louis ne savait que peu de choses sur son oncle. « Quand mon père retrouvait des vieux gaillards qui avaient fait la guerre comme lui, il en parlait un peu. Dans les réunions de famille, c'était plus compliqué. Il y avait plein de sous-entendus et beaucoup de colère par rapport à ce qui lui était arrivé ».

En liant son destin à Louis, en 1947, Lucienne a épousé la cause familiale. « Ce n'est pas mon mari qui m'a expliqué. En fait, ce sont ses parents. C'est une histoire très triste. Nos enfants la connaissent et ce sont eux qui récupéreront les documents ».

Si la Grande Guerre est désormais entrée dans les livres d'histoire, Lucien n'arrive toujours pas à pardonner à ceux qui ont envoyé son oncle de vie à trépas. « C'est une honte ! Combien de soldats ont été fusillés alors qu'ils n'avaient absolument rien à se reprocher ».

Demain, Louis et Lucienne iront sur la tombe de Jean qui se trouve au cimetière de Vallon-en-Sully. « Il fera toujours partie de la famille. Même à titre posthume ». ■

■ Réhabilité le 18 février 1921

La Cour de cassation a réhabilité les six fusillés de Vingré et l'arrêt, paru au Journal Officiel du 18 février 1921, « casse et annule le jugement du conseil de guerre spécial de la 63^e division d'infanterie, en date du 3 décembre 1914, qui a condamné le caporal Floch, les soldats Gay, Pettelet, Quinault, Blanchard et Durandet à la peine de mort. Et décharge leur mémoire de cette condamnation ».

L'arrêt précise, entre autres, que « le sous-lieutenant Paulaud leur avait donné l'ordre de se replier sur la tranchée de résistance, et cet officier était parti lui-même précipitamment et l'un des premiers dans cette direction ».

De plus, souligne la cour, « le sous-lieutenant Paulaud a exprimé sa conviction de l'innocence des condamnés, quelques instants après leur exécution dans des conditions de sincérité qui ont été rapportées par un témoin de l'enquête ».

Le sous-lieutenant nie avoir donné l'ordre de repli

Dans son ouvrage « Le Bourbonnais », l'écrivain Jean-Charles Varennes évoque les faits qui ont conduit Jean Quinault et cinq de ses camarades au martyre.

Le 27 novembre 1914, vers cinq heures du soir, après une préparation d'artillerie qui démolit une partie de leur tranchée, les soldats du 298^e Régiment d'infanterie sont surpris par une offensive allemande.

Obligés de se replier dans un boyau de dégagement, les hommes des 5^e et 6^e escouades se heurtent à leurs camarades du petit poste qui crient « Voilà les Boches ». Il en résulte une gran-

de confusion. À ce moment-là, le sous-lieutenant Paulaud, sorti de son abri voisin, leur donne l'ordre de se replier sur la tranchée de résistance en arrière.

Lors de l'enquête sommaire, le gradé nie avoir donné cet ordre de repli. Les deux escouades (24 hommes au total) sont accusées d'abandon de poste en présence de l'ennemi.

Six fusillés après tirage au sort

En haut lieu, le général Julien et le général de Villaret, commandant le 63^e corps d'armée, veulent faire un exemple et demandent que les vingt-quatre

soldats soient condamnés à mort.

Après l'intervention de quelques officiers auprès du conseil de guerre spécial du 298^e RI, le chiffre est ramené à six après tirage au sort.

Le 4 décembre, au matin, dans un champ en bas du village de Vingré, les six soldats sont passés par les armes. À 400 mètres seulement des lignes ennemies. ■

➔ **Trois Bourbonnais.** Deux autres Bourbonnais figurent parmi les six soldats fusillés à Vingré : Claude Pettelet (La Guillerme) et Pierre Gay (Treteau).

SA VIE



JEAN QUINAULT

11 mars 1886

Naissance à Saint-Victor, à côté de Montluçon. Il est le fils de Charles Quinault, cultivateur à Thizon, et de son épouse Françoise Aufaure. Par la suite, la famille s'installe au hameau du « Cluzeau », à Vallon-en-Sully.

23 juin 1914

Jean Quinault, cultivateur lui aussi, se marie à Huriel avec Marie-Nathalie Greuzat, fille d'un vigneron. Quelques mois plus tard, la guerre éclate et il quitte Huriel pour être affecté au 298^e régiment d'infanterie où un destin tragique l'attend.

4 décembre 1914

A l'issue d'un tirage au sort, Jean Quinault est fusillé pour l'exemple dans le village de Vingré, dans l'Aisne. Cinq autres camarades sont également passés par le peloton d'exécution « pour aider les combattants à retrouver le goût de l'obéissance ».

➔ **Rassemblement.** A l'initiative de plusieurs associations et du Conseil général de l'Allier, un rassemblement pour la « réhabilitation des fusillés pour l'exemple de la guerre de 1914-1918 » aura lieu demain jeudi, à 12 heures, devant le monument aux morts de Rocles.

➔ LA LETTRE DU CONDAMNÉ

ADIEU ■ Voici ce que Jean Quinault écrit à sa femme, Marie-Nathalie, la veille de son exécution :

« Je t'écris mes dernières nouvelles. C'est fini pour moi. J'ai pas le courage. Il nous est arrivé une histoire dans la compagnie. Nous sommes passés 24 au conseil de guerre. Nous sommes 6 condamnés à mort. Moi, je suis dans les six et je ne suis pas plus coupable que les camarades, mais notre vie est sacrifiée pour les autres. Dernier adieu, chère petite femme. C'est fini pour moi. Dernière lettre de moi, décédé pour un motif dont je ne sais pas bien la raison. Les officiers ont tous les torts et c'est nous qui sommes condamnés à payer pour eux. Jamais j'aurais cru finir mes jours à Vingré et surtout d'être fusillé pour si peu de choses et n'être pas coupable. Ça ne s'est jamais vu, une affaire comme cela. Je suis enterré à Vingré ». Le caporal Henry Floch, lui aussi fusillé pour l'exemple, écrit à sa femme Lucie : « Je vais me confesser à l'instant, et espère te revoir dans un monde meilleur. Je meurs innocent du crime d'abandon de poste qui m'est reproché ».